



**PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL AYANT SIEGE
LE 08 AVRIL 2025 A 19H**

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi 08 avril à 19 heures, les membres du conseil municipal, légalement convoqués le 18 mars, se sont réunis en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur David MONNIER, maire des CORVÉES-LES YYS.

Présents : David MONNIER, Patrick LE DORLOT, Nadine NANTEUIL, Clément LEKEUX, Joël BOURNISSIEN et Edouard MICHEL

Pouvoirs : Mme Sophie MULLER pouvoir à Mme NANTEUIL

Absent excusé Jérôme BETOULLE

Absentes Emilie FOSSEPREZ et Monique CLAY

Secrétaire de séance : Patrick Le DORLOT

Formant la majorité des membres en exercice. (**Votants :** 7 **Présents :** 6 **Absents :** 3 - **Quorum :** 6)

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil M Patrick Le DORLOT est désigné et accepte de remplir cette fonction.

Ordre du jour

- Vote des comptes administratifs Commune et EAU
- Vote des budgets primitif Commune et EAU
- Vote des Taxes d'Imposition 2025
- Proposition Taxe d'Aménagement
- Point Interconnexion
- Point Compétence EAU
- Vide Grenier
- Questions diverses

Votes des Comptes Administratifs 2024 Eau et Commune

Commune

M le Maire expose les dépenses et recettes de l'exercice 2024 du compte financier unique ci-dessous.

Résultat de clôture cumulé Budget Commune

	Mandats 2024	Titres 2024	Reprise résultat 2023	Résultat de clôture 2024
Investissement	61 320.40€	22 318.38€	-6 883.30€	-45 885.32€
Fonctionnement	172 467.37€	196 764.23€	5 298.46€	29 595.32€
	233 787.77€	219 082.61€	-1 584.84€	-16 290.00€

Il explique le déficit de la section d'Investissement par le décalage du versement des subventions 2024.

Les affectations pour le budget primitif 2025 seront

Section d'Investissement

Dépenses : Déficit N-1 (article D001) : 45885.32€

Recette : Affectation de résultat (article 1068) : 29 595.32€

Section de Fonctionnement

Pas de reprise.

Eau

M le Maire expose les dépenses et recettes de l'exercice 2024 du compte financier unique ci-dessous

Résultat de clôture cumulé Budget Eau

	Mandat 2024	Titres 2024	Reprise résultat 2023	Résultat de clôture 2024
Investissement	10 375.74€	16 102.64€	50 256.18€	55 983.08€
Fonctionnement	45 641.72€	54 502.12€	52 709.33€	61 569.73€
	56 017.46€	173 570.27€		117 552.81€

Les affectations pour le budget primitif 2025 seront

Section d'Investissement

Recette d'excédent reporté (article R001) 55 983.08€

Section de Fonctionnement

Recette d'excédent reporté (article R002) 61 569.73€

M le Maire après avoir exposé les chiffres des comptes administratifs, passe la parole à M Le Dorlot, doyen de séance et quitte la salle.

M Le Dorlot procède alors au vote des comptes financiers unique Commune et Eau

Commune

Contre 0

Abstention 0

Pour 6

Le compte financier unique de la commune 2024 est approuvé à l'unanimité.

Eau

Contre 0

Abstention 0

Pour 6

Le compte financier unique Eau 2024 est approuvé à l'unanimité.

Retour de M le Maire

Vote des Budgets primitifs Commune 2025 et Eau 2025

Commune

M le Maire présente le budget primitif commune qui s'équilibre en dépenses et en recettes en section d'investissement et en fonctionnement tel que :

Section de Fonctionnement : 195 577€

Section d'Investissement : 95 271.32€

M le Maire après avoir fait cet exposé, propose de passer au vote du budget primitif 2025

Contre 0

Abstention 0

Pour 7

Le budget primitif 2025 de la commune est voté à l'unanimité.

Eau

M le Maire présente le budget primitif Eau qui s'équilibre en dépenses et en recettes en section d'investissement et en fonctionnement tel que :

Section de Fonctionnement : 103 569.73€€

Section d'Investissement : 557 116.50€

M le Maire après avoir fait cet exposé, propose de passer au vote du budget primitif 2025

Contre 0

Abstention 0

Pour 7

Le budget primitif EAU 2025 est voté à l'unanimité.

Vote des Taux d' Imposition

M le Maire présente l'état 1259 reprenant les prévisions et les taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2025.

Les taux d'impositions votés en 2024 sont

Taxe Foncière bâtie : 33.45%

Taxe Foncière non bâtie : 35.22%

Taxe d'habitation : 7.66%

M le Maire porte à connaissance que la taxe d'habitation est très inférieure à la moyenne de la strate départementale similaire à la commune à savoir 22.67%.

Il propose donc une augmentation de la taxe d'habitation, sachant que celle-ci touchera les résidences secondaires. M Le Dorlot souligne aussi que certaines résidences secondaires servent plus de résidences pour de la location de vacances (Airbnb).

M Michel propose une augmentation de 20%. Des simulations sont faites

Taux augmenté de 20% = 9.19%

Taux augmenté de 15% = 8.81%

Taux augmenté de 10% = 8.43%

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité décide de voter le taux à 9.19% et de maintenir les taux des taxes foncières bâtie et non bâties.

Discussion sur la Taxe d' Aménagement

M le Maire signale que la commune peut voter une taxe d'aménagement sur la commune. Cette taxe est calculée sur les travaux concernant les déclarations préalables et les permis de construire. M Le Dorlot signale qu'en 2016 il a payé la taxe Locale d'Equiperment pour des travaux réalisés chez lui. M le Maire informe que nous n'avons rien trouvé concernant l'application de la taxe d'aménagement sur le territoire. Il est donc proposé de voir avec les services fiscaux si la commune a instauré la taxe d'aménagement et à quel taux avant de se prononcer.

Point Interconnexion

M le Maire informe que les travaux supplémentaires liés à l'interconnexion : désamiantage de la route et remplacement du transformateur pour une puissance de 84 kw au Château d'eau, représente un reste à charge pour les 2 communes de 45 600€. Les communes ont contacté la Communauté de Communes pour savoir si une aide financière peut intervenir de leur côté. La réponse est négative leur budget ayant déjà été élaboré au plus juste. De ce fait il est proposé que la dépense soit partagée en 2 soit 22 800€ et que chaque commune sollicite un prêt, prêt qui

sera transmis à la communauté de communes au 01 janvier 2026 dans le cadre de l'interconnexion.

M le Maire fait savoir que le président de la communauté de communes souhaite récupérer, s'ils existent, les excédents du budget Eau pour, explique-t-il faire des travaux sur la commune. M le Maire préfère les garder.

Point Compétence Eau

M Bournisien demande à M le Maire pourquoi il parle de transfert à la Communauté de Communes de la compétence Eau, M le Maire fait le point car en espèce la décision du conseil de faire un syndicat à 7 communes, au sein de la Communauté de Communes Terres du Perche, n'est pas remis en cause, par contre personne n'est capable, à ce jour, de confirmer qu'une commune peut être seule à exercer cette compétence. Les modalités pour qu'une commune seule puisse gérer cette compétence, au sein d'une communauté de communes, n'existent pas.

M le Maire rappelle que la Communauté de Communes garde la compétence sur les investissements, même pour les communes qui ont voté le syndicat.

De plus les Agences de l'Eau ont confirmé que les subventions pour les investissements seront uniquement allouées aux EPCI (Communauté de Communes ou Syndicats).

M le Maire informe que des devis ont été sollicités pour la ceinture du château d'eau de la commune montant 250 000€. Mrs Lekeux, Michel et Bournisien soulignent que même avec ce chiffrage, le budget Eau de la Commune est correct, la commune peut prendre un prêt sur 20 ou 30 ans et que même si on augmente le prix de l'eau, il sera toujours moins élevé qu'avec le transfert de compétences à la communauté de communes.

M Le Dorlot stipule que pour le moment, il faut attendre.

Vide Grenier

Le Vide Grenier était prévu le 9 juin, jour de Pentecôte, cependant M le Maire fait savoir qu'il ne sera pas là pour cause d'événement familial. Il demande si le conseil maintient cette date ou si le conseil change de date. Après discussion il a été décidé de changer la date et d'organiser le Vide Grenier le 01 Juin

Questions diverses

M le Maire informe qu'il a été voir le terrain de pétanque avec le responsable de l'entreprise, dans un premier temps, le responsable lui dit que le granula est déposé par une société sur Chartres et est conforme, qu'il lui donnera une attestation de non pollution. Par la suite, le responsable lui dit que l'entreprise viendra récupérer le granulat déposé sur les bas côté. M le Maire stipule qu'il faudra vérifier si celui-ci sera ramassé et non enfouis. M Lekeux maintient que l'entreprise doit mettre du calcaire, comme mentionné sur le devis. M Bournisien informe qu'il a étalé ce granula sur l'ensemble du terrain, l'entreprise doit tout retirer et pas uniquement sur les bas-côtés.

M Lekeux signale qu'il y a des ragondins sur le territoire de la commune. M le Maire va voir ce qu'il peut mettre en place.

M Michel informe qu'une administrée demande si son compteur d'eau peut être mis en extérieur car il se trouve dans son salon et elle souhaite faire de travaux de rénovation de sa maison.

M le Maire fait le rapprochement avec un cas similaire en 2022 ou 2023. Il demande avant de se prononcer, de voir comment la commune a procédé en 2022 ou 2023.

M Bournisien demande à ce que la porte de la petite chapelle soit repeinte ainsi que la pompe à eau. Cette demande sera transmise à l'employé communal

M Lekeux demande si le long du Panama un traitement ne pourra pas être fait. M le Maire répond qu'il va s'en occuper.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h35

Le Maire,

Le secrétaire de séance,

David MONNIER

Patrick Le Dorlot